



Commune de
St GERMAIN DE PRINCAY
(Vendée)

« LE PETIT ÉCHO »

SEPTEMBRE 2015

COMPTE-RENDU DES SÉANCES MUNICIPALES

DÉCISIONS DU 8 JUIN 2015

✓ RAPPORT 2014 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Monsieur Jean-Jacques Delaye, Président de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay est venu présenter le rapport d'activité de la Communauté de Communes pour 2014.

Durant l'année passée, la Communauté de Communes a pris la compétence « locaux pour les associations caritatives » ce qui lui permettra de prendre en charge la réhabilitation des bâtiments qui sont mis à disposition de ces associations caritatives au service de l'ensemble des habitants du canton.



Dans le domaine économique, le permis d'aménager pour l'extension de la zone Polaris a été déposé. L'enquête publique s'achèvera en 2015. Les totems ont été changés pour y faire porter le nom de la Communauté de Communes du pays de Chantonnay.

Dans le domaine de l'environnement, la Communauté de Communes fait partie de SYNERVAL qui est chargé de l'entretien des rivières sur le bassin versant du Lay, l'entretien des berges fera l'objet d'un meilleur suivi. Dans la lutte contre les organismes nuisibles, 818 ragondins ont été piégés et 51 nids de frelons asiatiques ont été détruits.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), gère pour les communes les trois établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD). La restructuration des Humeaux à Bournezeau s'est achevée fin 2014. Les travaux de la Maison de vie ont commencé à Saint-Germain-de-Princay.

Le Conseil Municipal a pu ensuite poser des questions au Président qui a répondu dans la mesure de ce qui lui était possible notamment au sujet de la fusion des intercommunalités dans le cadre de la loi NOTRe. Si le seuil des 15000 habitants est retenu, la Communauté de Communes du pays de Chantonnay n'aura pas l'obligation de se regrouper, mais cela peut cependant représenter une opportunité.

✓ APPROBATION DU PROGRAMME POUR L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire présente le projet de programme établi par Vendée Expansion suite aux diverses réunions du groupe de travail. Le « clos et couvert du Foyer Rural et du Foyer des jeunes » a bien été rajouté comme demandé par la commune même si les travaux concerneront avant tout la salle de sport. Les surfaces et les coûts estimatifs sont les suivants :



- Restructuration de l'existant hors Foyer Rural et Foyer des Jeunes (environ 1.185 m²)
- Construction d'une extension (environ 367 m²)

- Coût estimatif des travaux : 1.459.048 € HT
- Coût estimatif d'investissement : 1.777.599 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour la consultation des architectes.

Les 3 candidatures seront sélectionnées au regard des critères énoncés :

- 50 % - Références en adéquation avec le projet (ou à défaut, éléments équivalents)
- 50 % - Capacités techniques et financières de l'équipe en adéquation avec le projet

Puis la commune auditionnera les 3 candidats retenus précédemment et en retiendra un seul sur les critères suivants :

- Rémunération 50%
- Méthodologie de travail envisagée par l'équipe 40%
- Capacités de l'équipe compte tenu du respect du planning prévisionnel 10%

L'architecte retenu devra ensuite travailler rapidement afin de pouvoir présenter des avant-projets au début de l'automne pour les demandes de subventions.

✓ ACHAT DE TERRAINS SITUÉS DERRIÈRE L'ATELIER COMMUNAL

Deux parcelles situées derrière l'atelier communal sont des jardins pour une maison d'habitation, en vente actuellement. Les acheteurs intéressés par la maison accepteraient de céder à la commune ces terrains difficiles d'accès et éloignés de la maison.

Le Conseil Municipal a validé cette proposition d'achat.

✓ RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PRESTATION « PAIE »

Depuis 2007 la commune fait réaliser les bulletins de salaire des employés communaux, des élus et de toutes personnes rémunérées par la commune, par le Centre de Gestion.

Ce service facturé 5,40 € par bulletin de salaire émis donne satisfaction et le Conseil Municipal a donné son accord pour le renouvellement de cette convention.

✓ STAND VILLAGE PARTENAIRES LORS DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CYCLISME 2015

La commune a loué un stand de 16 m² au Village Partenaires lors des Championnats de France de Cyclisme 2015.



L'idée est de faire connaître la commune et ses artisans. Le Conseil Municipal a donné son accord pour demander aux artisans commerçants qui souhaitent prendre part à cette manifestation, une participation de 100 €.

✓ AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET DU PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION PGRI

Les Communautés de Communes et les communes du bassin Loire-Bretagne ont été invitées à participer à la consultation sur le SDAGE et son programme de mesures ainsi que sur le PGRI (Plan de Gestion des Risques d'Inondation) et sur le programme de mesures pour le milieu marin du Golfe de Gascogne bordant les côtes du bassin Loire-Bretagne.

Le Conseil Municipal n'a pas souhaité s'exprimer sur le projet de SDAGE 2016-2021 n'ayant pas les compétences techniques nécessaires pour rendre un avis éclairé mais a validé le PGRI.

✓ JURÉS 2015/ LISTE PRÉPARATOIRE

Le Conseil Municipal a tiré au sort à partir de la liste électorale de la commune trois numéros correspondant à trois personnes qui pourraient être amenées à être jurés d'assises auprès du tribunal de la Roche sur Yon. Ces personnes en ont été informées. Un autre tirage au sort à partir de tous les noms transmis par les communes sera réalisé ensuite par le Tribunal. Puis d'autres tirages au sort suivront à chaque affaire jugée.



Questions diverses

Travaux d'assainissement et d'effacement de réseau rue de la Charronnerie et des Borderies :

Une réunion est organisée mardi 23 juin 2015 pour présenter le planning des travaux aux riverains et répondre à leurs éventuelles interrogations.

Propriété contigüe à la Mairie :

La maison inhabitée est en vente. La commune est entrée en contact avec le futur acquéreur. Un accord de principe a été conclu pour la cession d'une partie du jardin. La commune est titulaire du droit de préemption.

Conseil Municipal des enfants :

Les élus réfléchissent à la mise en place d'un Conseil Municipal des enfants. C'est une manière concrète de faire connaître le rôle d'élus aux plus jeunes et ainsi les aider à prendre une part active dans la vie de la commune.

CCAS :

Dans le bulletin communal il a été proposé aux personnes seules ou vulnérables si elles souhaitent s'inscrire sur une liste confidentielle. Cette liste permet à la commune de veiller à leur sécurité notamment en cas de conditions climatiques extrêmes. Pour l'instant il y a peu de réponse.

Ouverture de la saison touristique du Pays de Chantonay :

Elle s'est déroulée à la salle des Boutons d'Or près de la Couïée Verte. Les participants ont apprécié le cadre très agréable et l'accueil des Germinois.

SIVU Transport scolaire :

Monsieur Bernard Grelier, adjoint de la commune a été élu président du SIVU transport scolaire. Le Conseil Municipal lui souhaite pleine réussite dans ses nouvelles missions.

Conseil d'école :

Le dernier conseil d'école du RPI s'est déroulé le 26 mai en présence de l'Inspectrice Académique du secteur de Chantonay. Le regroupement pédagogique intercommunal n'est plus adapté à l'enseignement d'aujourd'hui et pose des problèmes de sécurité pour les enseignants qui doivent gérer seuls des classes sans pouvoir être secondés par un collègue en cas de besoin. L'Éducation Nationale doit prendre ses responsabilités. Il n'est pas possible pour les communes de mettre un agent communal dans chaque école.

Mme Calamy, la directrice de l'école publique de Saint-Germain-de-Prinçay reste en poste l'année prochaine.

DÉCISIONS DU 06 JUILLET 2015

✓ RESTAURANT SCOLAIRE, CHOIX DE L'ENTREPRISE PRESTATAIRE

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du quatre mai 2015 a choisi de continuer la livraison des repas en liaison froide au restaurant scolaire communal ; une consultation a donc été lancée le 22 mai 2015. Trois offres ont été déposées avant le 22 juin 2015.



La commission restauration scolaire a analysé celles-ci au vu des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre : **55 %**
- Le prix : **40 %**
- Les certifications : **5 %**

La valeur technique de l'offre permet de s'assurer que les entreprises travaillent des produits frais, qu'elles se fournissent auprès de producteurs locaux, que les commandes sont suffisamment souples pour pouvoir s'adapter à des modifications dans les effectifs.

Au vu de ces critères c'est l'entreprise Restoria qui obtient la meilleure note même si son prix est plus élevé. Le Conseil Municipal a validé ce choix.

Dans le cahier des charges la commune se garde la possibilité de rompre le contrat en cas de problème dans la qualité par exemple.

✓ RESTAURANT SCOLAIRE, TARIF 2015-2016

Le bilan de fonctionnement du service de restauration a été présenté au Conseil Municipal. Le déficit a augmenté en raison de l'instauration de services décalés pour lesquels une personne a été recrutée par le biais d'Actif Emploi.

Une baisse des effectifs est prévue à la rentrée scolaire. Une réunion sera organisée courant juillet avec le personnel pour la mise en place du service à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal a voté les tarifs suivants pour la prochaine rentrée scolaire

- ▶ **3,25 € pour les enfants**
- ▶ **6,55 € pour le personnel et les enseignants**
- ▶ **4,15 € pour les repas majorés**
- ▶ **1,05 € pour les enfants emportant leur repas dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé**

✓ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG, CHOIX DE L'ENTREPRISE QUI RÉALISERA LES TRAVAUX

La consultation des entreprises par procédure adaptée a été lancée pour les travaux d'aménagement de sécurité du centre bourg le 27 mai 2015.

Deux offres ont été déposées et le bureau d'étude de la SAET en a vérifié la conformité. Le Conseil Municipal a retenu l'entreprise Colas Centre Ouest pour un montant total de travaux de 97.064,29 € HT.

✓ SYDEV, CONVENTION POUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RÉSEAU

Des travaux d'effacement de réseau rue de la Charronnerie et rue des Borderies seront réalisés pendant les travaux sur le réseau d'assainissement. Le SyDEV vient d'établir les plans précis et le chiffrage correspondant.

- ▶ Effacement de réseau électrique : 39 281 €
- ▶ Réalisation d'une opération d'éclairage : 8 865 €

La participation du SyDEV sur certaines opérations peut atteindre 65% du coût total.

✓ **PERSONNEL COMMUNAL / ÉVOLUTION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 1^{ère} CLASSE EN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE**

Le comité technique paritaire a donné son accord à l'avancement d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} décembre 2015. Cet agent accomplit avec compétence et sérieux ses tâches et le Conseil Municipal a donné son accord pour cet avancement à compter du 1^{er} décembre 2015.

✓ **BODINIÈRE, VENTE DE TERRAIN EN LIMITE DE LOTISSEMENT**

La haie qui longe le lotissement de la Bodinière est la propriété de la commune mais son entretien est compliqué sur la partie de la haie qui nécessite de passer chez le riverain. Le Conseil Municipal a accepté de vendre à ce particulier cette haie aux conditions habituelles. Du côté du lotissement l'entretien sera assuré par la commune qui est équipée pour le faire mécaniquement.

✓ **PARTICIPATION AUX CHARGES FIXES DU CENTRE MEDICO SOCIAL**

La ville de Chantonay demande depuis quelques années une participation aux frais de fonctionnement du Centre Médico-Social, aux communes utilisatrices de ces services sur la base du nombre d'élèves potentiellement utilisateurs dans la commune.

Le Conseil Municipal a validé la participation de 71.50 € soit 0.50 € x 143 élèves pour le Centre Médico-Social.

✓ **COURSE DE CAISSES À SAVON DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE**

Une subvention de 250 € a été accordée à l'association Bamboche pour l'organisation de la course de caisses à savon.

Questions diverses

Travaux centre bourg :

Une réunion est prévue le mercredi 22 juillet pour signer le marché et établir avec l'entreprise retenue, le planning des travaux de sécurisation du centre bourg.

Label Villes et Villages Fleuris :

Le jury régional pour l'attribution de la 1^{ère} fleur est passé le 2 juillet. La présentation et la visite de la commune se sont bien déroulées. Les résultats ne seront connus qu'à l'automne et une remise officielle des fleurs aura lieu le 10 novembre à Château Gontier.



Marche du Pays de Chantonay :

Durant l'été une marche est organisée chaque semaine dans l'une des communes du canton. La première s'est déroulée à Saint Germain-de-Prinçay mardi 7 juillet. Les randonneurs ont cheminé de la salle des fêtes jusqu'aux Fournils.

Plusieurs membres du Conseil Municipal ont encadrés cette manifestation qui accueille jusqu'à 300 personnes.

Projet de territoire :

Une restitution des projets a été présentée à la Communauté de Communes mercredi 1^{er} juillet.

Des grandes lignes se dessinent mais ces orientations restent encore à préciser. Le chiffrage permettra de dégager des priorités et d'établir un planning des réalisations.

Site Internet :

Plus qu'un remaniement, c'est une véritable refonte du site qui prend plus de temps. La commission se réunit régulièrement et à l'automne l'agent en charge du suivi du site sera invité à participer aux réunions et à la formation.

DÉCISIONS DU 31 Août 2015

✓ **DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Une consultation a été menée pour retenir le bureau d'architecte qui établira les plans de réaménagement de la salle.

Trente-quatre bureaux d'étude ont présenté leur candidature. Trois ont été retenus pour être auditionnés le 21 juillet : Pelleau et Associés, Archi Urba Déco et DGA Architectes.

Vendée Expansion a établi le rapport d'analyse de ces trois candidatures et le Conseil Municipal a retenu le bureau DGA les Herbiers qui a réalisé, entre autres, la restructuration de la salle de Chambretaud pour un montant de 139 496.26 € HT.

✓ **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE : DÉSIGNATION DES BUREAUX POUR LA COORDINATION DES CHANTIERS ET LE CONTRÔLE DES TRAVAUX**

Le Conseil Municipal a retenu l'APAVE pour une mission de contrôle, de vérification thermique et d'accessibilité pour la restructuration de la salle polyvalente pour une somme de 5 732 € HT et l'entreprise Safe de l'Oie pour la mission de coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) pour une somme de 2 798 € HT.

✓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES /FONDS DE CONCOURS 2015**

La Communauté de Communes propose aux communes de son territoire des fonds de concours afin de les aider dans la réalisation de leurs projets d'investissement. Saint Germain peut solliciter 77 076 € en 2015. Cette somme se décompose de la manière suivante :



Montant octroyé par la Communauté de Communes : 65 076 €
Part versée par le Conseil Régional : 12 000 €

Le Conseil Municipal a décidé de demander les fonds de concours pour les actions suivantes :

Investissements réalisés	Reste à la charge de la commune après déduction des éventuelles aides et subventions	Fonds de concours sollicité max 50 % du reste à charge
Travaux de voirie Centre Bourg	72 482 €	23 076 €
Voirie : remise en état du réseau Eau Pluviale	41 161 €	20 000 €
Voirie : création d'un accès à la maison de vie et d'un parking	17 836 €	8 900 €
Toiture de la mairie	25 796 €	12 800 €
Changement des ouvertures mairie	24 795 €	12 300 €
Totaux	182 070 €	77 076 €

✓ LOTISSEMENT DE LA BODINIÈRE PRIX DE VENTE DES LOTS

Vendée Habitat a récemment diminué à 35 € le m² le prix de vente des lots qu'il commercialise sur la Bodinière, tranche 2. Face à cette diminution, la commune se devait de réfléchir à un nouveau prix de vente sur la tranche 1.

Beaucoup d'avis se sont exprimés et des idées intéressantes ont été mises en avant. Le Conseil Municipal à 14 voix pour, 3 abstentions, et 1 voix contre, a fixé le prix de vente du lotissement à 30 € TTC. Un point sera fait début janvier sur l'impact de cette décision.



✓ DÉLIBÉRATION VALIDANT L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMÉE ET AUTORISANT LE MAIRE À PRÉSENTER LA DEMANDE DE VALIDATION DE L'AGENDA

L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document obligatoire à transmettre à la préfecture pour les gestionnaires ou propriétaires d'établissements recevant du public (ERP) ou d'installations ouvertes au public (IOP) si l'accessibilité de ces équipements n'a pas pu être réalisée au 1er janvier 2015.

La date limite de dépôt d'un Ad'AP est fixée au 27 septembre 2015. Le Conseil Municipal souhaite cependant attendre que la commission ait pris connaissance du dossier établi par le bureau d'étude Qualiconsult pour valider ces dépenses qui vont s'imposer à la commune.

✓ MONTANT DE LA TAXE DE VOIRIE POUR 2015

La taxe de voirie que paient les exploitants agricoles pour l'entretien des chemins de l'ex-Association Foncière a été fixée à 6 € l'hectare.

✓ MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE / POURSUITE DE PROGRAMME DANS LES ÉCOLES

Le Conseil Municipal a accepté de reconduire l'action Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année scolaire à venir dans les deux écoles de la commune.



✓ MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Face à la baisse des dotations de l'Etat, la commune s'est associée à l'Association des Maires de France pour demander à l'Etat d'infléchir sa position.

Questions diverses

Point sur les travaux :

Les travaux d'assainissement ont pris du retard. Il n'a pas été possible de creuser à la pelle mécanique partout en raison d'un grand nombre de canalisations découvertes au fil des tranchées. L'entreprise s'est néanmoins organisée afin de permettre la circulation des cars scolaires dès la rentrée scolaire.

Les travaux de sécurité dans le centre bourg devraient commencer le 23 septembre pour une durée de 4 semaines. Les enrobés de finition sont programmés début de semaine 43, pendant les vacances scolaires pour ne pas gêner l'accès des cars.

Planning des salles :

La réunion annuelle avec les associations est prévue le 10 septembre.

Le même jour, avant cette réunion la commission sport et le bureau du club de football devraient se rencontrer pour faire un point sur l'entretien des locaux et celui du terrain de football.

Rentrée scolaire :

Comme chaque année des dictionnaires seront offerts aux enfants de CM2 des deux écoles. Une classe a été supprimée à l'école St Michel avec pourtant des inscriptions pendant les vacances scolaires. Une institutrice a été affectée sur une autre école, elle a souhaité partir sans manifestation des familles ou des élus.

Restaurant scolaire :

Les services décalés sont maintenus. Cependant seuls les élèves de petites et moyennes sections bénéficieront de ce 1^{er} service du fait du regroupement de la classe de grande section avec celle du CP.

Fête Nationale :

M. Grelier remercie les élus qui ont pris une part active à cette fête. Le feu d'artifice a été très apprécié.

Communauté de communes :

Une réunion du bureau est prévue afin de rencontrer les maires et adjoints des communes de St Cécile et de Saint Martin des Noyers dont les collectivités sont actuellement rattachées à la Communauté de Communes des Essarts. Le Conseil Municipal sera tenu informé des débats.



ACTUALITÉS GERMINOISES

Bonne rentrée à tous !

Nous souhaitons une excellente année scolaire 2015-2016 à tous les élèves ainsi qu'aux enseignants.

Egalement, une bonne rentrée aux Associations, que cette reprise soit riche en projets et rencontres.

RAPPEL

Usage du FEU

L'arrêté 12 SIDPC-DDTM 627 du 26 novembre 2012 rappelle les règles en matière d'utilisation du feu.

Il est consultable dans sa totalité sur le site : Vendee.gouv.fr en suivant les rubriques suivantes :

- « Politiques Publiques »
- « Sécurité Publique, civile et routière »
- « Sécurité civile »
- « Emploi du feu »



Cet arrêté rappelle notamment :

« que le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts, produits par les ménages ou par des collectivités territoriales est interdit. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage »

Il est interdit en toute période d'incinérer ou de procéder à l'écobuage des résidus de récoltes ou de jachères et de brûler des végétaux sur pied.

RAPPEL

Halte au BRUIT

« Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme de jour comme de nuit, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une chose ou d'un animal dont elle a la responsabilité » (extrait arrêté préfectoral de la Vendée juin 2013)

Nous comptons sur le civisme de chacun pour entretenir des relations de bon voisinage en veillant à ce que ne deviennent pas insupportables :

- les aboiements de chien
- la musique, la radio, la télévision
- les activités de bricolage et de jardinage

Un petit rappel concernant notamment **les travaux de bricolage et de jardinage** (utilisation de bétonnières, perceuses, ponceuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, taille-haies, etc ...).

Ils sont autorisés aux **horaires suivants** :

- **lundi au vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 19h30**
- **samedi : 9h00 - 12h00 / 15h00 - 19h00**
- **dimanche et jours fériés : 10h00 - 12h00**

Transport solidaire

L'association « transport solidaire » vous rappelle que dans chaque commune du canton existe un service de transport basé sur le bénévolat.

Les personnes ne pouvant momentanément ou durablement conduire, ou ne disposant pas de moyens de locomotion, essentiellement des personnes âgées, peuvent faire appel à cette association afin de se déplacer ponctuellement pour certaines nécessités de la vie courante (démarches administratives, commerces de proximité, visites médicales...)

Cette association n'est en aucun cas concurrentielle avec les services existants (taxis, ambulances en particulier).

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent s'adresser au CCAS de St Germain.

Afin de bénéficier de ce service, les personnes doivent s'acquitter d'une cotisation à l'association, de 3 euros par année civile. Un dédommagement des frais kilométriques du bénévole est demandé au bénéficiaire à hauteur de :

- 3 € aller-retour jusqu'à 8 km
- coût kilométrique supplémentaire : 0,40 €

Si des chauffeurs bénévoles désirent entrer dans l'association, ils doivent contacter le référent.

Le chauffeur étant un bénévole, il est entièrement

Bibliothèque municipale

09 72 38 65 88

Des nouveautés chaque trimestre dont certains ouvrages sélectionnés par le comité de lecture du Pays de Chantonnay.

Prêt de magazines !

Depuis le début de l'été, la bibliothèque de St Germain met à votre disposition 5 périodiques :

- Mon Jardin Ma Maison
 - Sciences & Vie
 - Notre Temps
 - Picoti
 - Winnie
- Ces magazines sont consultables sur place. Possibilité d'emprunter uniquement un numéro du ou des mois précédents.

Prêt de DVD !

Le réseau des bibliothèques du Pays de Chantonnay vous propose un DVD par carte pour une durée d'une semaine en plus de vos emprunts habituels.



Consultez la liste des DVD grâce au catalogue mis à votre disposition dans chaque bibliothèque et sur le site internet du réseau puis réservez-le depuis votre bibliothèque pour qu'il soit acheminé.

ENVIE DE SORTIR ?

A Saint Germain

- Le mardi 29 Septembre **Spectacle Entracte d'Automne**
- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE CHANTONNAY
- Le vendredi 16 Octobre **Concours de Belote** - CLUB RETRAITÉS
- Le samedi 14 Novembre **Poule au pot** - BASKET
- Le samedi 5 Décembre **TÉLÉTHON**
- Le dimanche 13 Décembre **Relais du Père Noël** - GERM'EN FÊTES
- Le samedi 19 Décembre **Relais du Père Noël** - GERM'EN FÊTES
- Le vendredi 11 Décembre **Arbre de Noël** - ÉCOLE PUBLIQUE à St Vincent Sterlanges
- Le vendredi 18 Décembre **Arbre de Noël** - ÉCOLE PRIVÉE

*Journées Européennes
du Patrimoine
Les 19-20 Septembre 2015*

Toute la programmation sur
www.tourisme-paysdechantonnay.fr
ou www.vendee.fr



La Semaine Bleue

*Semaine Nationale des Retraités
et des Personnes Agées*

RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES, vous êtes intéressés pour participer à l'une ou plusieurs des animations proposées ci-dessous, le **Centre Communal d'Action Sociale** et les **chauffeurs bénévoles du Transport solidaire de Saint Germain-de-Prinçay** se proposent de vous aider pour le transport.

Renseignez-vous au C.C.A.S. au **02-51-40-44-45**.

Cinéma

4,00 € la séance

Goûter offert à l'issue des séances

La Famille Bélier	Jeudi 1er Octobre 14h30	Salle Belle Épine LA CHATAIGNERAIE	
Floride	Lundi 12 Octobre 14h30	Salle Ciné Lumière CHANTONNAY	
Les souvenirs	Mardi 13 Octobre 14h30	Salle Ciné Lumière CHANTONNAY	
Les recettes du bonheur	Mardi 13 Octobre 15h00	Salle l'Échiquier POUZAUGES	

Chorale

« Et si on chantait ? » Chorale du Pays de la Chataigneraie	Lundi 5 Octobre 15h00	Salle Les Silènes LA CHATAIGNERAIE
Chorale du Pays de Pouzauges	Lundi 19 Octobre 15h00	Salle l'Échiquier POUZAUGES



Entrée gratuite

Spectacles

« Et si on dansait ? » Spectacles de danses orientales et de danses de salon Organisé par les animateurs des établissements et le Clic	Jeudi 15 Octobre 14h30 1,00 €	Salle Les Silènes LA CHATAIGNERAIE	
« La Boît' à Talents » Récréatif organisé par Familles Rurales, les animateurs des établissements et les clubs de retraités. Participation des résidents et des membres des clubs	Jeudi 26 Novembre 14h30 3,00 €	Salle du Bocage LE BOUPÈRE	



MAIRIE INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Tél. 02-51-40-43-82

Lundi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30
Mardi : 9h00 > 12h30
Mercredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30
Jeudi : 9h00 > 12h30
Vendredi : 9h00 > 12h30 - 14h00 > 17h30
Samedi : 9h00 > 12h00

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Tél. 09-72-38-65-88

Mercredi : 10h00 > 12h00
Samedi : 10h00 > 12h00

AGENCE POSTALE

Tél. 02-51-40-43-80 **Départ courrier**

Lundi : 13h45 > 16h45
Mardi : 13h45 > 16h45
Mercredi : 13h45 > 16h45 **15h30**
Jeudi : 13h45 > 16h45
Vendredi : 13h45 > 16h45
Samedi : 10h00 > 12h00 **12h00**

Depuis le 1er juin, en complément de la distribution faite par la Communauté de Communes, la Mairie peut également vous remettre des rouleaux de sacs jaunes pour les déchets d'emballage.



ÉLECTIONS RÉGIONALES



Inscription sur les listes électorales : il n'est pas trop tard ! En raison du déroulement des élections régionales **les 6 et 13 décembre 2015**, les inscriptions sur les listes électorales seront possibles jusqu'au **30 septembre 2015**. Pour les élections de 2016, les inscriptions seront closes au 31 décembre 2015.

DOUANES des Pays de la Loire

La Direction régionale des douanes des Pays de la Loire vous informe :

Vous êtes **viticulteur**, à compter de la campagne 2015-2016, votre déclaration de récolte sera à remplir en ligne en vous connectant au portail **Prodou@ne** à l'adresse

<https://pro.douane.gouv.fr>



Vous venez d'arriver à Saint Germain ?

N'hésitez pas à vous faire connaître à l'accueil de la mairie où vous serez informés des démarches administratives à accomplir.

Votre passage en mairie nous permettra également de vous convier ultérieurement au **pot d'accueil des nouveaux arrivants** qui aura lieu avant la cérémonie des vœux du maire le **vendredi 15 janvier 2016 dès 18h00**.



à la « **Brigade Verte** », les petites mains qui ont œuvré pour soutenir le projet de la « 1ère fleur » présenté par la commune au jury régional le 2 juillet dernier.

Encore un peu de patience ! La commune saura si elle est labellisée « 1ère fleur » courant

Appel à Bénévoles !



La troupe de théâtre **l'Art Guignol**

recherche des coups de mains pour sa nouvelle aventure théâtrale.

Faites-vous connaître auprès de Didier PUAUD, Président.

Tél. 06-76-97-09-16

Quelques chiffres de la rentrée ...

⇒ **L'école publique** est en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec 2 autres écoles : l'école de Sigournais et l'école de Saint-Vincent-Sterlanges.



En ce début d'année, voici les effectifs :

- ✓ École de Saint Germain : **PS/MS/GS** : 23 élèves
- ✓ École de Sigournais : **CP/CE1** : 22 élèves
- ✓ École de Saint-Vincent : **CE2/CM1/CM2** : 28 élèves

Contact : Cécile CALAMY Directrice Tél. 02-51-40-45-98

⇒ **L'école privée** est composée ainsi qu'il suit :

- ✓ **PS/MS** : Mme Nathalie BENATIER : 26 élèves
- ✓ **GS/CP** : Mme Catherine CARTRON : 27 élèves
- ✓ **CE1/CE2** : Mme Anita JOUTEAU : 30 élèves
- ✓ **CM1/CM2** : Mmes Anne-Catherine RIFFAUD et Isabelle PUAUD : 21 élèves

Contact : Isabelle PUAUD Directrice Tél. 02-51-40-40-83



La mairie prie les riverains de bien vouloir l'excuser pour la gêne occasionnée par les travaux de construction de la maison de vie ainsi que les travaux de voirie dans le bourg.

NOUVEAU

A telier **A.U.D.E.**
Architecture Urbanisme Design Ecologie

Paolo Frosio Architecte DFAPM
41 Bis La Plaine - 85110 Saint-Germain-de-Pinçay